



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
6 juin 2019
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision du Comité contre la torture au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication n° 735/2016*, ****

Communication présentée par : C.R.R. (représenté par un conseil,
Morten Peschardt Pedersen)

Au nom de : C.R.R.

État partie : Danemark

Date de la requête : 18 mars 2016 (date de la lettre initiale)

Question de fond : Risque de torture et de mauvais traitements
en cas d'expulsion vers la République
démocratique du Congo

Réuni le 3 mai 2019, le Comité, n'ayant reçu aucune autre information des parties, et tenant compte du fait que le requérant avait quitté le Danemark et ne risquait donc plus l'expulsion, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 735/2016.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-sixième session (23 avril-17 mai 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Honghong Zhang.

